Heymann's Inc®
Straight to the point

QU'EST-CE QUE L'EAD EN RISQUE DE CREDIT?

Comprendre les fondamentaux de l'évaluation du risque de crédit dans le secteur bancaire moderne

DÉFINITION DU CONCEPT

L’EAD (Exposure at Default ou Exposition en cas de défaut)

représente le montant total de l’exposition du prêteur au moment où la contrepartie fait défaut. Elle correspond à la valeur de l’exposition prise en compte pour le calcul des actifs pondérés au risque (RWA) dans le cadre du risque de crédit, conformément à l’article 166 du CRR.

Elle inclut deux dimensions essentielles :

- **Exposition au bilan :** sommes déjà déboursées et prêtées
- **Exposition hors bilan :** engagements non encore utilisés mais potentiellement mobilisables

Exemple:

- Un crédit autorisé de **50 000 $** dont **30 000 $** sont déjà déboursés.
- **L'EAD** devra tenir compte des **30 000 $** utilisés plus une partie des **20 000 $** restants disponibles correspondant à une évaluation réglementaire du risque de l'engagement pris .

CALCUL DE L'EAD

Les engagements hors bilan ne sont pas simplement additionnés. Ils sont pondérés par un facteur appelé CCF (Credit Conversion Factor ou Facteur de Conversion des Engagements de Crédit)

Etape 1 : Identification des engagements

Recenser tous les montants au bilan et hors bilan (ligne de crédit, découverts autorisés, garanties, ...)

Etape 2 : Application du CCF

Ce facteur reflète la probabilité que l'engagement hors bilan soit effectivement utilisé avant le défaut

Etape 3 : Calcul de l'EAD

EAD = Exposition bilan + (Exposition hors bilan × CCF)

Exemple

Un découvert autorisé de 10 000$ avec un CCF de 50% , donc EAD hors bilan = 5 000 $

EXEMPLE PRATIQUE

Situation: Une Banque accorde une limite de crédit de 50 000 $ à un client pour financer son projet d’investissement . Cette relation comporte plusieurs niveaux d'exposition.

Crédit utilisé: Le client a déjà tiré 30 000 $ sur sa ligne de crédit. Cette somme constitue l'exposition au bilan

Partie non tirée : 20 000 $. C'est une exposition hors bilan.

Calcul de l'EAD : Avec un CCF de 50% sur la partie non tirée:
EAD = 30 000 + (20 000 × 50%) = 40 000 $

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Bâle II (2004)

- Introduction de l’EAD comme paramètre du risque de crédit

- Base du calcul des fonds propres réglementaires

Bâle III (2010-2019)

- Renforcement du cadre prudentiel

- Encadrement accru du hors bilan (CCF)

- Gouvernance et validation renforcées des modèles d’EAD

Bâle IV

- Réduction de la variabilité des RWA / Output floor 72,5 %

- Encadrement strict des modèles internes (IRB)

- Calcul de l’EAD plus conservateur (hors-bilan)

INTÉRÊT DE L'EAD EN GESTION DU RISQUE

Exigences réglementaires

L'EAD sert à calculer les fonds propres réglementaires selon les accords de Bâle. Les banques doivent détenir suffisamment de capital pour couvrir leurs expositions (au moins 8%RWA)

Estimation des pertes

Elle permet d'estimer la perte potentielle en cas de défaut, en combinaison avec la probabilité de défaut (PD) et la perte en cas de défaut (LGD) : Perte attendue = EAD × PD × LGD.

Optimisation du portefeuille

Une bonne estimation de l'EAD aide à mieux maîtriser l'exposition globale et à ajuster les limites de crédit en fonction du profil de risque

POUR RÉSUMER

Indicateur fondamental

L'EAD est un indicateur incontournable pour anticiper les pertes potentielles et dimensionner les fonds propres nécessaires.

Protection et optimisation

En intégrant l'EAD dans vos décisions, vous protégez votre stabilité tout en optimisant vos portefeuilles.

Equilibre stratégique

Une bonne estimation de l'EAD permet d'équilibrer croissance commerciale et maîtrise du risque, deux objectifs parfois contradictoires.

Maîtriser l'EAD

L'EAD demeure un pilier de la gestion moderne du risque de crédit, essentiel pour naviguer dans un environnement réglementaire exigeant tout en soutenant l'activité économique.

QU’AVEZ-VOUS PENSÉ DE CE DEUXIÈME NUMÉRO ?

Likez Commentez Partagez

Rendez-vous dans le prochain numéro : nous y explorerons un autre sujet essentiel du risque de crédit



Heymann's Inc®

Straight to the point

CONTACTEZ-NOUS

(+225) 01 01 144 000
contact@heymannsinc.com
www.heymannsinc.com

P2ARSH N°2